

5.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310729-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 13 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Commission Locale d'Information de Gravelines : attribution de la subvention annuelle à l'association AGATE Côte d'Opale

Vu le rapport DAT/2022/101

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer, au titre de l'année 2022, une subvention d'un montant de 25 000 € à l'association AGATE Côte d'Opale, pour le fonctionnement de la Commission Locale d'Information (CLI) du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Gravelines ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière entre le Département du Nord et l'Association AGATE Côte d'Opale, dont le modèle est joint au rapport en annexe 1 ;
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2022, opération 23004OP003.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 49.

Madame ARLABOSSE ainsi que Messieurs CHRISTOPHE et DIEUSAERT sont membres de droit du Collège 2 de l'Association de Gestion des Approches concertatives Territoriales dans le domaine de l'Environnement Côte d'Opale - AGATE CÔTE D'OPALE.

En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame VANPEENE (membre de droit du Collège 2 de l'Association de Gestion des Approches concertatives Territoriales dans le domaine de l'Environnement Côte d'Opale - AGATE CÔTE D'OPALE) avait donné pouvoir à Monsieur VALOIS. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire

48 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD



**Convention annuelle 2022
relative au financement de la Commission Locale d'Information
du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Gravelines**

Entre

Le **Département du Nord**, ayant son siège social à l'Hôtel du Département, 51, rue Gustave Delory – 59047 LILLE Cedex
Représenté par son Président, Monsieur Christian POIRET

d'une part,

Et

L'Association de Gestion des Approches concertatives Territoriales dans le domaine de l'Environnement Côte d'Opale, dénommée **AGATE Côte d'Opale**,
Ayant son siège social, rue du pont de pierre – BP 10094 – 59820 GRAVELINES
Représentée par son Président, Monsieur Jean-François MONTAGNE,

d'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

La Commission Locale d'Information de Gravelines, créée par un arrêté départemental en date du 2 décembre 1987, s'appuie depuis 2004 sur l'association AGATE Côte d'Opale pour en assurer son animation et sa gestion technique.

Conformément au décret du 13 mars 2008, la composition de la CLI de Gravelines a fait l'objet d'une mise en conformité par arrêtés départementaux en date du 31 décembre 2008, du 5 avril 2012, du 21 novembre 2016 et du 15 juillet 2021.

Dans ce contexte réglementaire, le Département du Nord a décidé de poursuivre en 2022 sa collaboration avec l'Association AGATE Côte d'Opale.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités financières et les conditions dans lesquelles le Département du Nord s'engage à apporter un soutien financier à l'association AGATE Côte d'Opale pour le programme d'actions de la Commission Locale d'Information (CLI) de la centrale nucléaire de Gravelines au titre de l'année 2022. L'association AGATE Côte d'Opale assure le secrétariat technique de la CLI de Gravelines pour le compte du Département du Nord.

Programme d'actions 2022

❖ **Organisation de réunions locales :**

- Au moins 5 réunions dont 2 réunions plénières de la CLI et une réunion publique
- Poursuite de la recomposition de la CLI en intégrant la représentation du Département et des communes du Pas-de-Calais nouvellement concernées, ainsi que les représentants belges.

❖ **Études – Actions :**

- Poursuite, avec le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI), des actions de sensibilisation au risque nucléaire des industriels de la zone industrielle portuaire de Dunkerque et de Calais, ainsi que de la population : distribution d'une brochure de sensibilisation à l'ensemble de la population concernée ;
- Animation et développement d'un groupe de travail « sûreté » : formation des membres, organisation de réunions, restitution des travaux en réunion plénière ;
- Participation de membres de la CLI aux inspections menées par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) ;
- Études sur les impacts de la centrale sur son environnement :
 - Réalisation de mesures dans l'environnement ;
 - Présentation du projet Open radiation au monde éducatif ;
- Développement des relations avec les représentants belges à la CLI ;
- Réponses aux consultations de l'ASN ;
- Poursuite de la campagne de sensibilisation aux retraits des comprimés d'iode ;
- Préparation et participation à la 4^{ème} visite décennale des réacteurs de la centrale de Gravelines, dans l'ordre : réacteur N°1, puis N°3, N°2, N°4, N°5 et N°6.

❖ **Information :**

- Réalisation d'un numéro de la revue de la CLI (CLI-MAG) et distribution à la population dans le rayon des 20 km ;
- Réalisation de Newsletter à destination des membres de la CLI ;
- Tenue à jour des outils de communication (plaquettes, site internet) ;
- Poursuite de l'information via le site Internet de la CLI (www.cli-gravelines.fr) et les réseaux sociaux ;
- Sensibilisation aux risques nucléaires et à la prévention des populations en directions des élus du territoire concerné dans un rayon de 20 km autour du CNPE en lien avec la recomposition de la CLI en 2021, et accompagnement des communes pour la modification de leurs plans communaux de sauvegarde.

❖ **Participation aux réunions nationales et aux groupes de travail organisés par l'ANCCLI, l'ASN et l'IRSN...**

- CODIRPA (COMité DIRecteur pour la gestion de la phase Post Accidentelle d'un accident nucléaire ou d'une situation d'urgence radiologique) ;
- Conférence des CLI ;
- Participation aux réunions des groupes de travail de l'ANCCLI (Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information) (démantèlement, post-accident, recueil des bonnes pratiques, déchets HA MAVL...) ;
- Participation aux réunions des groupes de travail de l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire).
- Si opportunité, participation à des réunions à l'échelon européen.

❖ **Secrétariat :**

- Suivi des nominations des membres de la CLI en lien avec le Département ;
- Sollicitation financière ou matérielle des collectivités concernées (Région, EPCI, Communes, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale...) ;
- Mise en œuvre opérationnelle des réunions, études, actions d'information.

Article 2 : Engagements d' AGATE Côte d'Opale

AGATE Côte d'Opale s'engage à mener les activités définies dans un programme prévisionnel d'activités accompagnant les demandes de financement.

L'association s'engage également à respecter les prescriptions de ses statuts pour son organisation et pour le fonctionnement de ses instances décisionnelles.

L'association s'assure par tout moyen :

- De la tenue exacte et sincère d'une comptabilité respectant le plan comptable révisé ;
- De la tenue et de leur transmission aux différents partenaires des documents suivants :
 - 1° Un rapport annuel d'activité quantitatif et qualitatif,

2° Un rapport annuel financier comportant les documents comptables et budgétaires suivants certifiés par le commissaire aux comptes :

- un bilan,
- un compte de résultat ;
- le registre des délibérations des instances dirigeantes et des procès-verbaux des réunions de ces instances ;
- du respect de ses obligations vis-à-vis de la réglementation sur l'utilisation des subventions publiques.

Article 3 : Contrôle du fonctionnement de l'association

Le Département du Nord se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler, à tout moment sur pièce et sur place et sans préavis, par toute personne désignée à cet effet, le déroulement ou l'effectivité des activités d'AGATE Côte d'Opale, ainsi que tous les documents budgétaires et comptables.

Article 4 : Montant de la subvention

Pour la réalisation du programme d'actions 2022, le Département du Nord accorde un concours financier d'un montant de **25 000 € (vingt-cinq mille euros)**.

Article 5 : Gestion du versement des subventions

Cette somme sera versée sur le **compte n° 00037265184**, auprès de la Société Générale - Code banque 30003 - Code guichet 00790 après signature de la convention.

S'il apparaît, y compris après expiration ou dénonciation de la présente convention qu'une partie du financement n'a pas été ou ne sera pas utilisée, ou bien qu'elle n'a pas été dépensée conformément aux obligations contractuelles ou réglementaires, le trop-perçu est reversé au Département du Nord.

Article 6 : Valorisation des actions

Le soutien du Département du Nord sera mis en valeur par AGATE Côte d'Opale, notamment dans tous documents ou publications destinés aux membres de la CLI de Gravelines et à son public.

Article 7 : Résiliation

Le non-respect d'une des dispositions de la présente convention par le Département du Nord ou l'association AGATE Côte d'Opale, pourrait entraîner de plein droit sa résiliation par l'autre partie.

Article 8 : Litiges

En cas de contestation ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend sera porté devant le tribunal administratif de Lille.

Fait à Lille en 2 exemplaires originaux, le

Pour l'association AGATE Côte d'Opale

Pour le Département du Nord

Jean-François MONTAGNE
Président

Christian POIRET
Président

Projet de budget CLI 2022

BESOINS		RESSOURCES	
Achats	2 000,00 €	Collectivités	39 700,00 €
Fournitures administratives	1 500,00 €	Communauté Urbaine de Dunkerque	22 000,00 €
Carburant	500,00 €	Conseil régional	10 000,00 €
Services extérieurs	75 700,00 €	Autres (CCHF, CCRA....)	7 700,00 €
Déplacement du personnel	3 900,00 €		
Déplacement des membres de la CLI, réunions locales	3 700,00 €		
Publication (CLI-Mag), Réfection des outils de communication	41 000,00 €		
Études indépendantes, analyses, ..., GT « Sûreté », Mesure de la radioactivité dans l'environnement, Communication campagne iode, Formation à la sûreté nucléaire, Accompagnement PCS	17 800,00 €		
Sites Internet, frais télécom, frais postaux...	3 600,00 €	Conseils départementaux	39 000,00 €
Honoraires comptables et frais bancaires	4 500,00 €	Conseil départemental du Pas-de-Calais	14 000,00 €
Cotisation à l'ANCCLI	1 000,00 €	Conseil départemental du Nord	25 000,00 €
Amortissements	200,00 €	Etat	55 000,00 €
		Autorité de sûreté nucléaire	55 000,00 €
Frais de personnel	56 000,00 €		
TOTAL	133 700,00 €	TOTAL	133 700,00 €

CLI de Gravelines : suivi des nominations au 01/03/2022

1	Communauté de Communes de la Région d'Audruicq	M.	VERMERSCH	Guy
1	Communauté de Communes des Hauts de Flandre	Madar	PORREYE	Stéphanie
1	Communauté Urbaine de Dunkerque	M.	MAZOUNI	Laurent
1	Communauté Urbaine de Dunkerque	M.	LANDKOCZ	Yann
1	Communauté Urbaine de Dunkerque			
1	Communauté Urbaine de Dunkerque			
1	Conseil Départemental du Nord (Président)	M.	CHRISTOPHE	Paul
1	Conseil Départemental du Nord	Mme	ARLABOSSE	Martine
1	Conseil Départemental du Nord	M.	VALOIS	Patrick
1	Conseil Départemental du Nord	Mme	VANPEENE	Anne
1	Conseil Départemental du Nord	M.	BELLEVAL	Valentin
1	Conseil Départemental du Nord	Mme	EVARD	Monique
1	Conseil Départemental du Nord	M.	RINGOT	Bertrand
1	Conseil Départemental du Pas-de-Calais	Mme	MATRAT	Caroline
1	Conseil Départemental du Pas-de-Calais	Mme	CHEVALIER	Nicole
1	Conseil Départemental du Pas-de-Calais	M.	MELCHIOR	Frédéric
1	Conseil Départemental du Pas-de-Calais	M.	MIGNONET	Philippe
1	Conseil Régional Hauts-de-France	Mme	VARET	Edith
1	Conseil Régional Hauts-de-France	M.	DUJARDIN	Jean-Marc
1	Député du Nord			
1	Député du Pas-de-Calais	M.	DUMONT	Pierre-Henri
1	Mairie de Ardres			
1	Mairie de Armbouts-Cappel			
1	Mairie de Audruicq	M.	VERSCHEURE	Dominique
1	Mairie de Autingues			
1	Mairie de Balinghem			
1	Mairie de Bierne	M.	BLEJA	Jacques
1	Mairie de Bollezeele	M.	DECANTER	Bertrand
1	Mairie de Bourbourg	M.	WADOUX	Davy
1	Mairie de Brouckerque	Mme	LERMYTTE	Marie Christine
1	Mairie de Calais			
1	Mairie de Cappelle la Grande	M.	VERMEULEN	Thierry
1	Mairie de Cappelle-Brouck	M.	BAYART	Thierry
1	Mairie de Coudekerque-Branche	M.	BYKOFF	Didier
1	Mairie de Coulogne			
1	Mairie de Craywick	Mme	PAUWELS	Mylène
1	Mairie de Crochte	M.	LE CORRE	Ludovic
1	Mairie de Drincham	M.	THOOR	Patrick
1	Mairie de Dunkerque	M.	MAZOUNI	Laurent
1	Mairie de Eperlecques	M.	DENIS	Laurent
1	Mairie de Eringhem	Mme	FERYN	Murielle
1	Mairie de Grand Fort Philippe			
1	Mairie de Grande-Synthe	M.	MAZZA	Sylvain
1	Mairie de Gravelines	M.	NOTEBAERT	Laurent
1	Mairie de Guemps	M.	PETIT	Didier

1	Mairie de Holque			
1	Mairie de Les Attaques	Mme	DENIELE VAMPOUILLE	Nadine
1	Mairie de Looberghe	M.	ADRIANSEN	Francis
1	Mairie de Loon-Plage	M.	LIVOURY	Jean-Marie
1	Mairie de Marck	Mme	NOEL	Corinne
1	Mairie de Merckeghem	M.	PLUY	Jean-Marie
1	Mairie de Millam			
1	Mairie de Muncq-Nieurlet	M.	BIAT	Eric
1	Mairie de Nielles-Les-Ardres	M.	CALAIS	Pierre-Eloi
1	Mairie de Nortkerque			
1	Mairie de Nouvelle Eglise			
1	Mairie de Offekerque			
1	Mairie de Oye Plage	M.	POLAK	Raphael
1	Mairie de Pitgam	M.	BOIVIN	Vincent
1	Mairie de Polincove	M.	ROUZE	Thierry
1	Mairie de Recques sur Hem			
1	Mairie de Ruminghem	M.	WACSIN	Christian
1	Mairie de Saint Folquin	M.	POLLAERT	Thierry
1	Mairie de Saint Georges sur l'Aa	M.	CHARLEMAGNE	Claude
1	Mairie de Saint Omer Capelle			
1	Mairie de Saint Pierre Brouck	M.	GRONDEL	Gérard
1	Mairie de Sainte Marie Kerque	M.	MINNE	Philippe
1	Mairie de Spycker	M.	BLOMME	Daniel
1	Mairie de Steene			
1	Mairie de Téteghem - Coudekerque-Village	M.	DHERSIN	Franck
1	Mairie de Vieille Eglise	M.	FOURNIER	Benoit
1	Mairie de Watten			
1	Mairie de Zegerscappel			
1	Mairie de Zutkerque	M.	MAECKEREEL	Jean-Marc
1	Sénateur du Nord			
1	Sénateur du Pas-de-Calais			
2	ADELFA	M.	SENAME	Jean
2	CLCV			
2	Environnement et Développement Alternatif de Lille			
2	France Nature Environnement Hauts-de-France			
2	Greenpeace			
2	Les Amis de la Terre	M.	FOURNIER	Nicolas
2	Loon Plage Environnement	M.	GENDRIN	Robert
2	MNLE 59/62	M.	MUYS	Christian
2	Nord Nature Environnement			
2	Santé et Environnement des Rives de l'Aa			
2	Sauvons le Climat			
2	Virage Energie			
3	CFE CGC	M.	GENIN	Yannick
3	CGT	M.	GLAZIK	Eric
3	CGT	M.	FERLA	Julien
3	Force Ouvrière	M.	REDONDO	Franck
3	Force Ouvrière	M.	DUPIC	Stéphane

3	Force Ouvrière	M.	SAVEANT	Frédéric
3				
3				
3				
3				
3				
3				
4	ANCCLI	M.	DELALONDE	Jean-Claude
4	BEFESA VALERA	M.	BARZASI	Alessandro
4	Aluminium Dunkerque			
4	BASF			
4	Chambre Régionale d'Agriculture	M.	RIVENET	Alexandre
4	CCI			
4	Chambre des Métiers et de l'Artisanat			
4	CSS de Dunkerque	M.	GUGLIERMINA	Pierre
4	Dunkerque LNG	M.	MALHERBE	Clément
4	Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins			
4	Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens			
4	MEDEF Côte d'Opale	M.	GHEERARDYN	Patrick
4	Education Nationale			
4	personne qualifiée	M.	ADRIANSEN	Francis
4	SFEN	M.	BERQUEZ	Donald
4	SNF Flocryl	M.	FANUCCI	Philippe
4	Grand Port Maritime de Dunkerque			
4	Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale			
5	CBRNe	M.	DENEFF	Hans
5	Centre Administratif Fédéral Kamgebouw	Mme	MARTENS	Anne
5	Agence Fédérale de contrôle nucléaire	M.	VANDE VELDE	Lut

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Commission Locale d'Information de Gravelines : attribution de la subvention annuelle à l'association AGATE Côte d'Opale

La loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la Transparence et à la Sécurité en matière Nucléaire (loi TSN) a conforté l'existence des Commissions Locales d'Information (CLI) et consacré l'implication des Conseils départementaux dans leur fonctionnement. La loi TSN a également créé l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), autorité administrative indépendante, chargée, au nom de l'Etat, du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.

Les CLI sont chargées d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement, situés à proximité des sites de production ou de retraitement.

Les missions des Commissions Locales d'Information (CLI) évoluent en fonction des dispositions prises par l'Etat, elles-mêmes éclairées par les préconisations de l'ASN.

Suite à l'accident nucléaire de Fukushima Dai-ichi, les mesures déployées depuis 2016 sont les suivantes :

- déployer la stratégie d'information sur l'ensemble du territoire national, c'est-à-dire, protéger les populations sur l'ensemble du territoire national en s'assurant qu'elles disposent bien des informations nécessaires. Il s'agit là de la mission principale des CLI ;
- confirmer la pertinence de la procédure de déclenchement de la phase « réflexe à 2 km », qui consiste, pour l'exploitant, à mettre en œuvre l'alerte des populations (sirènes, automate d'appel, ...), en l'invitant à se mettre à l'abri et à l'écoute des médias ;
- étendre les rayons des périmètres des Plans Particuliers d'Intervention (PPI) et de pré-distribution d'iode stable de 10 à 20 km autour des centres nucléaires de production d'électricité, l'organisation des campagnes de distribution d'iode stable étant également déléguée aux CLI ;
- préparer une réponse « évacuation immédiate », sur un périmètre prédéterminé de 5 km autour des centres nucléaires de production d'électricité ;
- prendre, dès la phase d'urgence et dans l'attente de l'expertise, une première consigne d'interdiction de consommation de denrées alimentaires ;
- tenir compte du contexte local pour la décision des mesures de protection des populations et leurs articulations, sous l'autorité des préfets.

Pour se mettre en conformité avec l'extension du Plan Particulier d'Intervention (PPI) à 20 km autour de la centrale, un nouvel arrêté départemental de composition de la CLI de Gravelines a été pris le 15 juillet 2021. La CLI comporte maintenant 120 membres, avec une implication forte des communes, qui doivent revoir en conséquence leurs Plans Communaux de Sauvegarde. Les nouvelles nominations des membres de la CLI sont en cours, en lien étroit entre la CLI et le Département.

La gestion de la CLI de Gravelines est confiée par le Département à l'Association de Gestion des Approches concertatives Territoriales dans le domaine de l'Environnement Côte d'Opale, dénommée « AGATE Côte d'Opale ».

L'action 2022 de la CLI de Gravelines se déclinera conformément à la convention, jointe à ce présent rapport (annexe 1).

Pour 2022 et en lien avec l'élargissement du PPI, le budget prévisionnel de la CLI s'élève à 133 700 € (annexe 2). Dans ce contexte et dès 2019, le Département du Nord a souhaité que le surcoût de l'action soit cofinancé durablement au prorata des populations concernées par le Département du Pas-de-Calais. Cette proposition a été actée par le Département du Pas-de-Calais qui soutient depuis 2019, l'association « Agate Côte d'Opale » à hauteur de 14 000 €. La CLI a également diversifié ses partenariats auprès d'autres collectivités (Région Hauts de France, communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du territoire) ; ceci permet à l'association de contenir sa sollicitation au Département du Nord à hauteur de 25 000 €.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 25 000 € à l'association AGATE Côte d'Opale, pour le fonctionnement de la CLI de Gravelines en 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière entre le Département du Nord et l'Association AGATE Côte d'Opale (annexe 1 du rapport) ;
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2022, opération 23004OP003.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23004OP003	23004E15	25 000€	0 €	25 000€

Patrick VALOIS
Vice-Président